

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/02/2025 - 4889 - 2002 B 00928 - 441 787 850 - A.B.CONCEPT

IMPOT SUR LES SOCIETES

Copie Certifiée conforme
à l'original

Exercice ouvert le	01/07/2023	et clos le	30/06/2024	Régime simplifié d'imposition	☒										
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐										
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre															
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case															
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE															
Désignation de la société :			Adresse du siège social :												
SARL AB CONCEPT															
SIRET	4	4	1	7	8	7	8	5	0	0	0	0	2	9	Mél : layani.chantal@gmail.com
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :												
17 AVENUE DE MURET 31300 TOULOUSE															
RÉGIME FISCAL DES GROUPES															
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)															
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante															
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:															
SIRET															
B ACTIVITÉ															
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case												
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)															
1. Résultat fiscal			Bénéfice imposable au taux normal			0	Déficit								
Bénéfice imposable à 15 %			13	365	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %										
2. Plus-values															
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %			PV exonérées (art. 238 quinquies)								
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %											
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations															
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Autres dispositifs							
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies				Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies							
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies							
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies											
Société d'investissement immobilier cotée				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %							
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)															
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)															
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts															
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.															
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)															
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %															
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)															
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %															
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)															
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre															
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée								Nom/Adresse N°							
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre															
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe								Nom/Adresse N°							
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays								Nom État de résidence N°							
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE															
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		EBP								
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr															
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .															
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:											
Tél:				Tél:											
OGA/OMGA				Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)											
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Identité du déclarant:											
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Date : 30/09/2024 Lieu : TOULOUSE											
Examen de conformité fiscale (ECF)				Qualité et nom du signataire:											
Prestataire :				Signature : MME LAYANI 119 AV DE MURET TOULOUSE 31200											

[illegible]

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
			0% *	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	*	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)
---	---

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		AB CONCEPT				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		17 AVENUE DE MURET		31300 TOULOUSE			
SIRET		4 4 1 7 8 7 8 5 0 0 0 0 2 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
						Exercice N clos le	
						3 0 0 6 2 0 2 4	
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions	
				1		2	
						3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	26 235	030	24 862	1 372
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	26 235	048	24 862	1 372
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 250	052		1 250
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	33 269	070		33 269
		Autres * (3)	072	13 021	074		13 021
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	102 769	086		102 769
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	150 309	098		150 309
	Total général (I + II)		110	176 544	112	24 862	151 681
PASSIF						Exercice N NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		7 623
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126		762
	Réserves réglementées *				130		
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		) 132		60 530
	Report à nouveau				134		(15 771)
	Résultat de l'exercice				136		11 296
	Subventions d'investissement				137		
	Provisions réglementées				140		
	Total I				142		64 440
Provisions pour risques et charges				Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		1 700
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	20 233	) 172		34 839
	Comptes courants d'associés				173		49 131
	Autres dettes				175		1 572
	Produits constatés d'avance				174		
Total III				176		87 241	
Total général (I + II + III)				180		151 681	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		1 106
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SARL AB CONCEPT

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

30 06 2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
	Services *		217		218	151 025
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	1 996
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	153 020

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	34 821
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	39 671
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	1 717		244	1 760
	Rémunérations du personnel *				250	28 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	34 209
	Dotations aux amortissements *				254	1 189
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGP				255	
Autres charges {	dotations aux provisions				256	
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	6
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	139 656

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	13 365
--------------------------------------	--	-----	--------

Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	
---------------------------	-----	--	--	-------------------------	-----	--

Produits exceptionnels (IV)					290	
-----------------------------	--	--	--	--	-----	--

Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	64
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				

Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	2 005
---------------------------------	--	--	--	--	-----	-------

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	11 296
---	--	--	--	--	-----	--------

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	11 296	314	
---------------------	--	-----	--------	-----	--

RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324	2 069	
	Divers * dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247			330
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997

DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138	
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346			350
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	13 365	354	
--	--------------------------------	-----	--------	-----	--

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	13 365	372	
---	--------------------------------	-----	--------	-----	--

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2033-B-SD

DIVERS À RÉINTÉGRER

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise				SARL AB CONCEPT		Néant ☐			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	1 350	442		444		446	1 350		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	20 374	462		464		466	20 374		
	Autres immobilisations corporelles	470	3 405	472	1 106	474		476	4 511		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	25 128	492	1 106	494		496	26 235		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	1 350	532		534		536	1 350		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	18 918	552	1 124	554		556	20 043		
	Autres immobilisations corporelles	560	3 405	562	65	564		566	3 469		
TOTAL		570	23 673	572	1 189	574		576	24 862		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*		Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values					
						Court terme*	Long terme				
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2024

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AB CONCEPT		Néant ☒	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683			
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter		
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		860			
Total des déficits restant à reporter		870			
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AB CONCEPT		Néant ☒ *			
Exercice ouvert le : 01/07/2023		et clos le : 30/06/2024		Données en nombre de mois <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376	0.00		
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	151 025		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106	151 025		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	1		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144	1		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121	34 821		
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	37 572		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	6		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152	72 399		
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	78 627		
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	78 627		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	☒				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	*	Effectifs au sens de la CVAE *	023 0.00		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026			
Période de référence	024			016			
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 0 0 6 2 0 2 4

SIREN 4 4 1 7 8 7 8 5 0

Dénomination de l'entreprise AB CONCEPT

Adresse (voie) 17 AVENUE DE MURET

Code postal 3 1 3 0 0

Ville TOULOUSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

500

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MME

Nom patronymique

LAYANI

Prénom(s)

CHANTAL

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

500

Naissance :

Date

24/07/1964

N° Département

31000

Commune

TOULOUSE

Pays

FR

Adresse :

N°

119

Voie

AVENUE DE FRONTON

Code postal

31300

Commune

TOULOUSE

Pays

FR

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☒

Exercice clos le 3 0 0 6 2 0 2 4

SIREN 4 4 1 7 8 7 8 5 0

Dénomination de l'entreprise AB CONCEPT

Adresse (voie) 17 AVENUE DE MURET

Code postal 3 1 3 0 0

Ville TOULOUSE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NQT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	441787850
Désignation du déclarant	AB CONCEPT 17 AVENUE DE MURET 31300 TOULOUSE
Code activité NAF	4334Z
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☒ Pas de conseil ☐ Comptable ☐ Cabinet Conseil ☐ Expert - Comptable
------------------------	---

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/07/2023
Date de clôture de l'exercice ou période N	30/06/2024
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	30/06/2023
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

AB CONCEPT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.622,50 euros
Siège Social : 17 avenue de Muret
31300 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 441.787.850

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

L'exercice clos le 30/06/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 151.681 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 11.296 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement comptable de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principes et méthodes utilisées sont les suivantes :

Actif immobilisé

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charge.

- **Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :**

En ce qui concerne les immobilisations décomposables, l'entreprise n'a déterminé aucun composant sur les biens figurant à l'actif. Lorsque des composants sont identifiés à l'occasion de réparations ou d'opérations sur les immobilisations, ils sont amortis sur leur durée de vie économique.

Pour les immobilisations non décomposables susceptibles de subir une dépréciation, elles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'usage, au lieu de leur durée réelle d'utilisation, conformément à la mesure de simplification autorisée pour les PME (article 322-4-5, al.2 du PCG introduit par le règlement 2005-09 du CRC du 3 novembre 2005).

Actif circulant

- **Créances :**

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

AB CONCEPT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.622,50 euros
Siège Social : 17 avenue de Muret
31300 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 441.787.850

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre,
Le 30 septembre
A 15 heures 30,
Au siège social à Toulouse,

La soussignée Madame Chantal LAYANI, agissant en qualité de gérante, associé unique de la société AB CONCEPT, société à responsabilité limitée, au capital de 7 622,50 €,

.../...

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 11296 € de la manière suivante :

Au poste « Report à nouveau » : 11296 €

Compte tenu, de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 64440 euros.

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des deux exercices précédents.

.../...

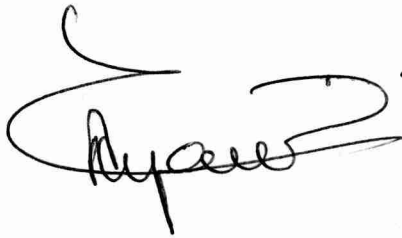
De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé le présent procès-verbal.



AB CONCEPT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.622,50 euros
Siège Social : 17 avenue de Muret
31300 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 441.787.850

**CONVENTIONS PASSEES ENTRE LA SOCIETE
ET L'ASSOCIE UNIQUE**

- Solde du compte courant de Madame LAYANI Chantal au 30.06.2024 :
27213 € créditeur.
Celui-ci n'est pas rémunéré.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chantal Layani', with a large, stylized initial 'C'.

AB CONCEPT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.622,50 euros
Siège Social : 17 avenue de Muret
31300 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 441.787.850

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Cher associé,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 juin 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

	Net N-1	Net N
	30/06/24	30/06/2023
A - RÉSULTAT COMPTABLE		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue de biens		
Production vendue de service	151.025	101 687.67

Autres produits	1996	2.3
Total des pdts. d'expl. hors TVA (I)	153020	120 485,84
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de mat. premières	34821	25 889,96
Autres charges externes	39671	45 540,07
Impôts, taxes et versements assimilés	1760	965,72
Rémunérations du personnel	28000	34 000,00
Charges sociales	34209	12 380,66
Dotations aux amortissements	1189	1 124,49
Autres charges	6	0,20
Total des charges d'exploitation (II)	139656	76 401,66
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	13365	44 084,18
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES		
Produits financiers (III)	0	0
Charges financières (V)	0	206,58
Charges exceptionnelles (VI)	64	0
Impôts sur les bénéfices (VII)	2005	-2747
2 - BÉNÉFICE ou PERTE	11296	15 770,54

Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 30 juin 2024, nous avons obtenu un peu plus de chantier. Nous espérons retrouver une activité normale pour l'exercice à venir.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Néant

Activités en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspective d'avenir.

Pour l'exercice ouvert nous espérons avoir de nouveau chantier pour la pérennité de la société.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

AFFECTATION

Proposition d'affectation

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 11296 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2024 de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau » : 11296 euros

Compte tenu, de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 64440 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles

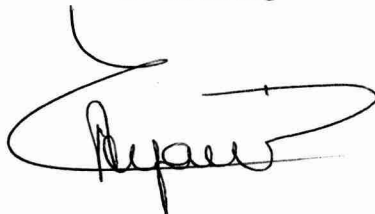
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Foulayronnes,
Le 24 août 2024
LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dupont', written over a horizontal line.